

Dieppe, le 15 juin 2021

A l'attention du syndicat CGT du SDIS

Objet : **réponse à votre lettre ouverte**

Mesdames, Messieurs,

Dans une lettre ouverte adressée à l'ensemble des candidats aux élections départementales, vous nous interrogez sur le budget du SDIS76, en rappelant que cette compétence pourtant obligatoire du Conseil départemental fait l'objet en Seine-Maritime d'un financement moindre qu'ailleurs : le coût par habitant y est de 66 euros contre 85 euros dans d'autres départements de même strate.

D'abord, nous sommes convaincus que le service d'incendie et de secours, et donc les femmes et les hommes, professionnels ou volontaires, qui le font vivre, sont au cœur du pacte républicain qui garantit une égalité de traitement de tous les citoyens, quel que soit le lieu où ils habitent, et fait en sorte que chacun puisse être protégé et secouru.

En cohérence, nous pensons que les moyens alloués doivent être à la hauteur des besoins et que le budget du SDIS76 doit être revu à la hausse.

Cette augmentation doit permettre d'abord **un rattrapage en termes d'effectifs**.

Ainsi, engager le recrutement de près de 50 sapeurs-pompiers professionnels permettrait de retrouver le niveau de 2016 (900 SPP) et d'être en adéquation avec le classement en catégorie A du SDIS76.

Ces recrutements doivent intervenir **dans le respect du cadre d'emploi des sapeurs-pompiers** et la recherche d'un haut niveau de formation qui garantit l'excellence de ce service public essentiel aux habitants. Nous partageons votre revendication pour que les formations obligatoires et les entraînements soient comptabilisés dans le temps de travail.

Nous plaçons aussi pour que, au niveau national, s'ouvre de nouveau le débat sur la reconnaissance du caractère dangereux et insalubre du métier de sapeur-pompier qui n'est toujours pas reconnu comme profession à risque.

S'agissant des sapeurs-pompiers volontaires, les CDD de 6 mois actuellement pratiqués dans notre département doivent ouvrir la possibilité de se présenter au concours. Or, ce n'est pas le cas actuellement et, faute de pouvoir passer un concours, de nombreux volontaires restent dans un cadre d'emploi précaire.

Pour ces femmes et ces hommes qui donnent de leur temps et risquent leur vie, une politique raisonnée de ressources humaines doit faciliter l'accès à la formation et veiller par ailleurs au respect des conventions signées entre le SDIS et leurs employeurs.

Le renforcement des effectifs doit s'accompagner du développement de certaines **spécialités**, notamment pour les secours aquatiques (sauveteurs côtiers et plongeurs), le GRIMP ou encore la spécialisation dans les risques technologiques, la Seine-Maritime étant classée premier département de France pour le risque industriel.

Ces spécialités supposent là encore le financement de temps de formation et des investissements particuliers.

La question des spécialités serait aussi à interroger à l'échelle nationale. Par exemple, la brigade sinophile de Paris sera bientôt la seule unité spécialisée pour le Nord-Nord ouest, la Seine-Maritime et bientôt le Calvados, l'Eure, la Somme n'ayant plus de pompiers maîtres-chiens. Le récent effondrement d'une maison à Puys a donc nécessité l'acheminement sur site de la brigade sinophile de Paris par hélicoptère, engendrant des coûts importants.

Vous rappelez que la participation départementale représente pour 2021 52% du budget du fonctionnement du SDIS, soit 47 millions d'euros, le reste étant financé par les communes et des entreprises ou entités publiques telles que les centrales de Paluel et de Penly ou encore le Port du Havre.

Pour permettre une hausse substantielle du budget du SDIS76 sans peser sur les finances des collectivités locales largement impactées par la diminution des dotations de l'Etat, **une participation accrue des grandes entreprises** devrait être envisagée.

Concernant le **volet investissement** du budget du SDIS76, nous plaignons pour que le réseau, tout le réseau, des centres de secours du territoire soit maintenu et modernisé.

A titre d'exemple, lors de la visite d'un centre de secours de proximité, nous avons constaté l'absence de vestiaires pour hommes et pour femmes obligeant les sapeurs-pompiers, tous volontaires, à se changer derrière les camions. Les travaux pour la réalisation d'un vestiaire n'ont toujours pas été retenus pour 2021 alors qu'ils devraient être classés prioritaires.

Le choix de consacrer un peu plus d'un million d'euros (financement du Département à 70%) au dispositif e-secours et à l'achat de 131 tablettes pour faciliter les compte rendus d'intervention ne doit pas se traduire parallèlement par un frein mis aux travaux d'amélioration et de mise aux normes des casernes.

Enfin, vous rappelez que la convention de partenariat arrivera à échéance fin 2021 et qu'il conviendra de la renouveler et donc de la renégocier. Ce sera l'occasion, et nous souhaitons nous y engager si nous sommes élus conseillers départementaux à l'issue du scrutin des 20 et 27 juin prochains, de redéfinir l'ambition que nous devons collectivement avoir pour le service départemental d'incendie et de secours de Seine-Maritime.

Cette redéfinition devra être pensée avec l'ensemble des sapeurs-pompiers et leurs organisations syndicales qui, au quotidien, font vivre ce service public.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Les candidats du canton Dieppe 1

Luc Desmarest

Julie Anger

Les candidats du canton Dieppe 2

Nicolas Langlois

Maryline Fournier